



RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02543
Numéro SIREN : 793 526 930
Nom ou dénomination : 123 AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2016 sous le numéro de dépôt 14213

123 AUTO
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège Social : 5 rue Desgenettes
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
793 526 930 RCS CRETEIL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2016**

L'an deux mille seize,
Le premier juillet,
A dix heures,

Les actionnaires de la société 123 AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 rue Desgenettes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Manuel FERREIRA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de notre Directeur Général,
- Démission de notre Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son Directeur Général, Monsieur Daniel Orlando OLIVEIRA SAMPAIO, et le remercie pour les services rendus.

L'Assemblée Générale décide que la société poursuivra son activité sans nouveau Directeur Général.

F-01

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son Directeur Général Délégué, Monsieur José Paulo CERQUEIRA, et le remercie pour les services rendus.

L'Assemblée Générale décide que la société poursuivra son activité sans nouveau Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned in the lower middle of the page.